

Partie 1 – Règlement du programme “The Mall Club”

Règlement conformément aux articles 10 et 11 du D.P.R. italien n° 430/2001

Organisateur

Design Management S.r.l. à associé unique, dont le siège social est situé Via San Paolo 7, Milan (MI), Italie, numéro fiscal, numéro de TVA et numéro d’inscription au Registre des Entreprises de Milan Monza Brianza Lodi: 05063610488 (ci-après «DeMa» ou «l’Organisateur»).

Programme et règlement

Le programme de fidélité «**The Mall Club**» (ci-après le «Programme The Mall Club») est un programme de fidélisation fondé sur la collecte de points («Coin»), promu et géré par DeMa en qualité d’Organisateur. Il permet aux participants de bénéficier d’avantages et de récompenses conformément aux conditions générales publiées périodiquement par l’Organisateur.

Le Programme The Mall Club, qui débute le **1^{er} mars 2025**, est régi par le présent règlement (le «Règlement»).

Le Règlement est consultable à tout moment sur le site internet **themall.it** (le «Site»), dans l’application «**The Mall**» (l’«Application»), ainsi qu’au sein des Welcome Lounge des **The Mall Luxury Outlets** participants (**The Mall Firenze** et **The Mall Sanremo**, ci-après les «TMLO Participants») et dans les points de vente concernés, y compris les établissements de restauration (les «Boutiques»).

Pour toute demande d’information (y compris l’obtention d’une copie du présent Règlement), il est possible de contacter le service clientèle aux numéros suivants:

- +39 055 8657 775 (The Mall Firenze)
- +39 0184 1968968 (The Mall Sanremo)

ou par courrier électronique à l’adresse: **themallclub@themall.it**

Objet du Programme The Mall Club, produits et marques promus

Le Programme The Mall Club a pour objectif de promouvoir les produits commercialisés par les Boutiques (tels qu’identifiés sur le Site) ainsi que de fidéliser la clientèle des Boutiques et des TMLO Participants.

Cette fidélisation est réalisée par l’attribution d’avantages et de récompenses variant selon les achats effectués via les canaux de vente mis à disposition par les Boutiques et les TMLO Participants, tels qu’indiqués sur le Site.

Participants éligibles

Peut participer au Programme The Mall Club tout consommateur âgé d'au moins **18 ans** au moment de son inscription.

Par "consommateur", on entend toute personne physique agissant exclusivement à des fins étrangères à son activité commerciale, entrepreneuriale ou professionnelle.

Sont exclus de la participation au Programme The Mall Club:

1. les salariés de l'Organisateur ainsi que leurs conjoints et partenaires cohabitants;
2. les personnes, entreprises ou sociétés effectuant des achats avec un numéro de TVA et ne bénéficiant donc pas de la qualité de consommateur au sens de l'article 3, paragraphe 1, lettre a) du décret législatif italien n° 206/2005, tel que modifié;
3. les revendeurs, grossistes, commerçants et propriétaires des points de vente des sociétés associées à l'Organisateur ainsi que des boutiques The Mall;
4. le personnel des Boutiques.

Durée et territoire du Programme The Mall Club

Le Programme The Mall Club débutera le **1^{er} mars 2025** et prendra fin le **28 février 2027 à 19h00**.

Les Récompenses et Avantages (tels que définis à l'article 6.2 ci-après) pourront être demandés jusqu'au **28 février 2027 à 19h00**.

L'inscription au Programme The Mall Club sera possible pendant toute la durée du Programme.

Le Programme The Mall Club est organisé sur l'ensemble du territoire de la République italienne.

Description et modalités de fonctionnement du Programme The Mall Club

Le Programme The Mall Club permet aux participants de bénéficier de récompenses, promotions, avantages et services exclusifs proposés dans les Boutiques des TMLO Participants ainsi que dans les établissements mentionnés à l'**Annexe 1**.

Ces avantages sont réservés :

- a) aux personnes inscrites au Programme The Mall Club (les "Clients")
- b) aux Clients ayant accumulé un certain nombre de Coins grâce à l'achat de produits commercialisés par les Boutiques via les canaux de vente indiqués sur le Site, y compris les produits de restauration proposés dans les établissements des TMLO Participants ainsi que les articles de merchandising commercialisés par ces derniers.

Aucun achat n'est nécessaire pour s'inscrire au Programme The Mall Club. Les achats sont uniquement requis pour accumuler des Coins.

L'inscription au Programme The Mall Club est toutefois indispensable pour obtenir et accumuler des Coins.

L'inscription au Programme The Mall Club peut, à elle seule et indépendamment de toute accumulation de Coins, donner accès à des promotions, opérations à primes et initiatives spéciales réservées aux Clients.

Ces initiatives pourront être organisées pendant la durée du Programme et feront l'objet d'une communication appropriée sur le Site ainsi que selon les modalités prévues à l'article 11 du présent Règlement.

Pour en bénéficier, le Client devra prouver son inscription au Programme The Mall Club en présentant le **Code QR** défini à l'article 6.1.

Si le Client n'est pas en mesure de présenter son Code QR dans une Boutique (par exemple parce qu'il ne dispose pas de son smartphone), il pourra se rendre à la Welcome Lounge du TMLO concerné et fournir les informations relatives à son Compte afin d'obtenir une carte comportant un Code QR supplémentaire associé à son Compte.

Dans le cadre du Programme The Mall Club, le Client pourra utiliser indifféremment ce nouveau Code QR ou celui reçu lors de son inscription.

La liste des Boutiques et des TMLO Participants est disponible sur le Site et dans l'Application.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier cette liste pendant la durée du Programme The Mall Club, notamment en ajoutant de nouvelles Boutiques et/ou de nouveaux TMLO Participants.

Il est également possible qu'une ou plusieurs Boutiques et/ou TMLO Participants cessent temporairement ou définitivement de participer au Programme. Dans ce cas, la possibilité d'accumuler des Coins auprès de ces établissements pourra être suspendue ou supprimée.

Les Clients sont invités à consulter régulièrement la liste actualisée des Boutiques et des TMLO Participants sur le Site et dans l'Application.

Inscription au Programme The Mall Club

L'inscription au Programme The Mall Club est gratuite.

Elle peut être effectuée, au choix du Client:

- via les canaux en ligne (Site et Application)
- auprès des Welcome Lounge des TMLO Participants
- directement dans les Boutiques.

L'inscription pourra également être réalisée en scannant les codes QR figurant sur les supports promotionnels du Programme The Mall Club distribués par DeMa et renvoyant vers le formulaire d'inscription en ligne.

En s'inscrivant au Programme The Mall Club, le Client accepte intégralement le présent Règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription lorsqu'un motif légitime le justifie.

Partie 2 – Inscription, Compte, Code QR et acquisition des Coins

Création du Compte et attribution du Code QR

Lors de son inscription, chaque Client devra créer un compte personnel (le "Compte"). Un code d'identification virtuel (le «Code QR») lui sera alors attribué.

Pour permettre l'attribution des Coins, le Client devra présenter son Code QR, lequel pourra également être enregistré sur son smartphone.

Afin de consulter son solde de Coin, le Client pourra se connecter à son Compte sur le Site.

Le Compte créé lors de l'inscription au Programme The Mall Club ainsi que le Code QR attribué à cette occasion (y compris tout Code QR éventuellement délivré par une Welcome Lounge conformément à l'article 6 en cas d'indisponibilité du Code QR dans une Boutique) sont strictement personnels et incessibles. Ils doivent être utilisés exclusivement à des fins personnelles et non dans le cadre d'une activité commerciale, entrepreneuriale ou professionnelle.

Par ailleurs, un même Client ne peut être titulaire que d'un seul Compte.

Chaque Client ne peut détenir simultanément plusieurs Comptes et/ou présenter plusieurs Codes QR lors d'un achat effectué dans une Boutique.

Résiliation de l'adhésion au Programme

Si le Client décide de résilier ou de révoquer son adhésion au Programme The Mall Club en adressant une demande spécifique à l'adresse électronique **themallclub@themall.it**, tous les avantages accordés dans le cadre du Programme The Mall Club, y compris les Coins accumulés, seront automatiquement et immédiatement perdus.

Ces avantages et Coins ne pourront en aucun cas être cédés ou transférés à des tiers, ni récupérés ou rétablis en cas de nouvelle inscription ultérieure au Programme The Mall Club.

L'Organisateur décline toute responsabilité quant à la perte de Coin résultant de la cessation de l'adhésion du Client au Programme.

Mise à jour des données personnelles

Le Client est tenu d'informer sans délai l'Organisateur de toute modification des données personnelles communiquées lors de son inscription au Programme The Mall Club.

Cette mise à jour peut être effectuée:

- auprès d'une Welcome Lounge
- directement via son Compte.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des pertes, des absences d'attribution ou des erreurs d'attribution de Coin ou d'autres avantages résultant

- de l'absence de mise à jour en temps utile des données;
- d'erreurs ou d'inexactitudes dans les informations fournies par les Clients.

Renouvellement de l'adhésion

Les Clients inscrits seront automatiquement admis à participer à tout éventuel Programme The Mall Club organisé les années suivantes, sous réserve:

- d'une résiliation ou d'une annulation de leur adhésion;
- ou de modifications apportées par l'Organisateur.

Acquisition des Coins

Pour accumuler des Coins, le Client doit effectuer des achat

- auprès des canaux de vente des Boutiques, tels qu'indiqués sur le Site
- auprès des Welcome Lounge des TMLO Participants pour les articles de merchandising commercialisés par ces derniers

et présenter son Code QR.

Pour les achats effectués dans les Boutiques, en cas de non-présentation du Code QR lors de l'achat, les Coins pourront néanmoins être crédités si le Client présente son ticket de caisse à la Welcome Lounge d'un TMLO Participant avant la fin de la journée indiquée sur le ticket.

L'absence d'identification du Client selon les modalités décrites ci-dessus empêchera tout crédit de Coins.

Les Coins sont attribués à raison de: **un (1) Coin par euro dépensé**, avec arrondi à l'unité inférieure.

Exemple:

- 1,99 € = 1 Coin
- 10,80 € = 10 Coins
- 99,99 € = 99 Coins

Retours de produits

Tout retour ou remboursement donnera lieu à l'annulation des Coins attribués selon les mêmes critères que ceux appliqués lors de leur attribution.

Coin obtenus via l'Application

Un nombre limité de Coins — insuffisant à lui seul pour permettre l'obtention d'un Statut — pourra également être obtenu en participant aux jeux proposés dans l'Application.

Les quantités de Coins attribuées ainsi que les modalités de participation seront indiquées directement dans l'Application.

En l'absence de connexion au Compte personnel, il restera possible d'utiliser l'Application, mais il ne sera pas possible:

- de participer aux jeux
- ni d'accumuler des Coins.

Activités promotionnelles supplémentaires

Pendant toute la durée du Programme The Mall Club, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des Coins supplémentaires dans le cadre:

- d'activités promotionnelles spécifiques
- d'initiatives temporaires
- de l'achat de catégories déterminées de produits ou de services.

Les Clients seront informés de ces opportunités au moyen de communications spécifiques diffusées sur le Site et par tout autre canal de communication jugé approprié, conformément à l'article 11 du présent Règlement.

Crédit et consultation du solde de Coins

Les Coins sont enregistrés et comptabilisés quotidiennement par le système, en temps réel.

Le Client peut à tout moment consulter son solde de Coins:

- auprès des Welcome Lounge des TMLO Participants
- via son Compte sur le Site
- via son Compte dans l'Application.

Nature des Coins

Les Coins sont personnels et rattachés à un seul Client.

Ils ne peuvent:

- être transférés
- être cédés
- être convertis en espèces.

Ils peuvent uniquement être utilisés pour atteindre un Statut déterminé, conformément à l'article 7.1 («Statut»), et pour accéder aux récompenses et avantages correspondants («Récompenses» et «Avantages») prévus par le présent Règlement et détaillés à l'Annexe 1.

Durée de validité des Coins

Les Coins peuvent être accumulés uniquement pendant la durée du Programme The Mall Club, soit jusqu'au **28 février 2027 à 19h00**.

Ils pourront toutefois être utilisés pour demander des Récompenses et des Avantages jusqu'au **28 février 2027 à 19h00**.

Les Récompenses et Avantages sélectionnés avant cette date devront être utilisés dans les délais spécifiques prévus pour chacun d'eux, conformément aux dispositions de l'article 7.3 du présent Règlement.

Partie 3 – Statuts, Récompenses et Avantages

Statuts, Récompenses et Avantages

L'accumulation d'un certain nombre de Coins permet au Client d'atteindre un Statut spécifique.

Dès qu'un Statut est atteint, le Client bénéficie immédiatement des Avantages qui y sont associés et, selon le nombre de Coins accumulés, peut demander l'une des Récompenses prévues pour ce Statut.

Pour chaque Statut atteint, le Client peut demander et obtenir, lorsqu'il y a droit, une seule Récompense. En revanche, il peut bénéficier de l'ensemble des Avantages associés audit Statut.

7.1 Statuts

En fonction du nombre de Coins accumulés, le Client peut accéder à trois Statuts distincts :

- **The Mall Friend**
- **The Mall Lover**
- **The Mall Ambassador**

Maintien du Statut après l'expiration du Programme

À l'expiration du présent Programme The Mall Club, tous les Clients inscrits pourront conserver leur Statut et en bénéficier dans le cadre d'un éventuel nouveau Programme The Mall Club organisé par l'Organisateur, sous réserve que:

1. l'Organisateur mette effectivement en place un nouveau Programme The Mall Club et conformément aux conditions qui lui seront applicables
2. aucune résiliation, annulation d'adhésion ou modification décidée par l'Organisateur n'intervienne.

Le maintien du Statut après l'expiration du Programme n'implique toutefois pas le maintien des Coins accumulés, lesquels seront remis à zéro à la date d'expiration du Programme.

The Mall Friend (de 0 à 4.999 Coins)

Le Statut **Friend** est acquis automatiquement dès l'inscription au Programme The Mall Club.

Une fois ce Statut obtenu, le Client peut bénéficier de tous les Avantages prévus pour ce niveau.

Dès que le Client a accumulé au moins **2.500 Coins**, il peut également choisir **une seule Récompense** parmi celles prévues pour le Statut Friend.

Les Avantages et la Récompense sont cumulables et non alternatifs.

The Mall Lover (de 5.000 à 14.999 Coins)

Le Statut **Lover** est acquis dès que le Client atteint **5.000 Coins**.

Une fois ce Statut obtenu, le Client peut bénéficier de tous les Avantages associés à ce niveau et choisir une seule Récompense parmi celles prévues pour le Statut Lover.

Les Avantages et la Récompense sont cumulables et non alternatifs.

The Mall Ambassador (à partir de 15.000 Coins)

Le Statut **Ambassador** est acquis dès que le Client atteint **15.000 Coins**.

Une fois ce Statut obtenu, le Client bénéficie de tous les Avantages associés à ce niveau et peut choisir une seule Récompense parmi celles prévues pour le Statut Ambassador.

Les Avantages et la Récompense sont cumulables et non alternatifs.

Même après avoir atteint le Statut Ambassador, le Client peut continuer à accumuler des Coins. Toutefois, il ne pourra demander qu'une seule Récompense prévue pour ce Statut.

7.2 Récompenses et Avantages

Les Récompenses pouvant être demandées ainsi que les Avantages accessibles aux Clients figurent dans le tableau joint au présent Règlement en **Annexe 1** et varient en fonction du Statut atteint.

La valeur totale indicative des Récompenses et Avantages s'élève à: **210.000€ TTC** (deux cent dix mille euros).

Pour chaque Statut:

- tous les Avantages peuvent être utilisés
- une seule Récompense peut être demandée.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer les Récompenses et les Avantages annoncés par des récompenses ou avantages d'une valeur égale ou supérieure.

La liste actualisée des Récompenses et Avantages est disponible en permanence sur le Site et dans l'Application.

Pendant la durée du Programme The Mall Club, des Récompenses et Avantages supplémentaires pourront être proposés, y compris pour des périodes limitées.

Toute introduction de nouvelles Récompenses ou de nouveaux Avantages fera l'objet d'une communication spécifique sur le Site ainsi que selon les modalités prévues à l'article 11 du présent Règlement.

Les Récompenses et les Avantages ne peuvent pas être:

- cédés (sauf mention contraire expresse)

- achetés
- vendus
- échangés
- convertis en espèces.

Les Récompenses et Avantages perdus, égarés ou non utilisés ne seront pas réémis.

7.3 Modalités de demande et d'utilisation des Récompenses et Avantages

Pour chaque Statut, le Client peut bénéficier de tous les Avantages associés mais ne peut demander qu'une seule Récompense.

Les Récompenses et les Avantages peuvent être proposés:

- par l'Organisateur
- par les Boutiques
- par les TMLO Participants
- ou par des prestataires tiers.

Lorsqu'une Récompense ou un Avantage est proposé par plusieurs TMLO Participants et/ou plusieurs Boutiques, le Client est libre de choisir l'établissement dans lequel il souhaite en bénéficier.

Les Récompenses et Avantages auxquels le Client a droit en fonction de son Statut peuvent être demandés :

- par courrier électronique à l'adresse **themallclub@themall.it** ;
- ou directement auprès des Welcome Lounge des TMLO Participants.

Les Récompenses doivent être sélectionnées et demandées au plus tard le **28 février 2027 à 19h00**.

Récompenses sous forme d'article de merchandising

Lorsque le Client choisit un article de merchandising, celui-ci doit être retiré dans la Welcome Lounge du TMLO Participant sélectionné.

Le retrait doit intervenir au plus tard le:

28 février 2027 à 19h00.

Aucune livraison à domicile n'est prévue. Les articles de merchandising doivent obligatoirement être retirés sur place.

Récompenses sous forme d'expérience

Lorsque le Client choisit une expérience, il ne peut en sélectionner qu'une seule parmi celles disponibles pour son Statut.

Après sa sélection, le Client reçoit un courrier électronique de confirmation précisant les modalités d'utilisation de l'expérience auprès de l'établissement concerné.

L'expérience doit être réservée au plus tard le **28 février 2027**.

Elle pourra être utilisée jusqu'au **30 avril 2027 inclus**.

Sauf indication contraire figurant à l'Annexe 1 ou dans l'e-mail de confirmation, les frais de déplacement aller-retour vers le lieu de l'expérience restent à la charge du Client.

La réservation de l'expérience est effectuée directement par l'Organisateur auprès de l'établissement concerné.

À compter du **30 avril 2027**, toute possibilité de bénéficier de l'expérience sera définitivement perdue.

Le Client recevra un bon de réservation («voucher»), sous format papier ou numérique, attestant de la réservation effectuée.

Une expérience sélectionnée et réservée ne peut être ni annulée ni modifiée.

Si le Client n'utilise pas l'expérience réservée pour quelque raison que ce soit, celle-ci sera réputée avoir été utilisée et la Récompense considérée comme définitivement consommée.

Le Client ne pourra pas effectuer une nouvelle réservation afin d'obtenir à nouveau la même Récompense.

Les Avantages accessibles selon le Statut du Client figurent à l'Annexe 1.

Aucun Avantage ne pourra être utilisé après le **30 avril 2027**.

Des informations complémentaires relatives aux modalités de demande, de retrait et d'utilisation des différentes Récompenses et Avantages, ainsi qu'aux conditions spécifiques applicables, figurent à l'Annexe 1.

Les Récompenses et Avantages peuvent être soumis à des conditions particulières supplémentaires qui seront communiquées aux Clients en temps utile et, en tout état de cause, avant la confirmation de leur choix ou l'utilisation de leurs Coins.

Ces conditions supplémentaires peuvent notamment prévoir une date d'expiration anticipée au-delà de laquelle la Récompense ou l'Avantage ne pourra plus être demandé ou utilisé.

Des taxes ou prélèvements peuvent également être appliqués lorsque la législation en vigueur l'exige.

Toute demande de Récompense ou d'Avantage est définitive.

Une fois effectuée, elle ne peut être annulée, modifiée ou révoquée.

En aucun cas les Coins, les Récompenses ou les Avantages ne peuvent être convertis en espèces ni faire l'objet d'un échange, d'une transaction commerciale ou d'une activité à but lucratif.

Partie 4 – Dispositions transitoires, respect du règlement, responsabilité, publicité et dispositions finales

8. Dispositions transitoires

Les Clients déjà inscrits au Programme The Mall Club avant le **1er mars 2025** sont automatiquement intégrés au présent Programme The Mall Club et bénéficient des avantages prévus par le présent Règlement, lequel remplace intégralement le règlement précédent, sous réserve d'une éventuelle résiliation ou annulation de l'adhésion.

Les Clients inscrits avant le 1^{er} mars 2025 pourront justifier de leur adhésion au présent Programme The Mall Club en présentant le code qui leur avait été attribué lors de leur inscription au Programme The Mall Club antérieurement au 1^{er} mars 2025.

Les Clients déjà inscrits avant le 1^{er} mars 2025 se verront attribuer le Statut correspondant au nombre de Coin accumulés conformément à l'article 7.1 du présent Règlement.

À l'expiration du présent Programme The Mall Club, soit le **28 février 2027 à 19h00**, les Clients inscrits avant le 1^{er} mars 2025 qui n'auront pas accumulé, dans le cadre du présent Programme, le nombre de Coins requis pour conserver leur Statut conformément à l'article 7.1 perdront le Statut acquis pendant la durée du Programme.

Ils se verront alors attribuer le Statut correspondant au nombre réel de Coins accumulés dans le cadre du présent Programme The Mall Club.

Il est entendu que les Coins seront dans tous les cas remis à zéro, sous réserve des dispositions de l'article 6.2 et sauf résiliation ou annulation de l'adhésion.

Par conséquent, les Clients inscrits au Programme The Mall Club avant le 1er mars 2025 sont soumis à l'ensemble des dispositions du présent Règlement, y compris celles relatives à l'accumulation des Coins prévues à l'article 6.2.

9. Respect du Règlement

Les Clients sont tenus de respecter le présent Règlement ainsi que toute condition particulière applicable à l'utilisation des Récompenses et des Avantages.

L'Organisateur se réserve le droit, sans préavis:

- de modifier, suspendre ou annuler la participation d'un Client au Programme The Mall Club
- d'attribuer un Statut différent
- d'annuler tout ou partie des Coins accumulés
- de refuser l'attribution ou de retirer une Récompense ou un Avantage déjà attribué.

Ces mesures pourront notamment être prises lorsqu'un Client:

- enfreint le présent Règlement
- enfreint les conditions particulières applicables aux Récompenses ou Avantages
- adopte un comportement abusif, frauduleux ou contraire à l'esprit du Programme.

Sont notamment considérés comme des comportements abusifs:

- l'utilisation à des fins commerciales des articles de merchandising obtenus auprès des TMLO Participants
- les tentatives de transfert, d'échange ou de commerce de Coin
- toute utilisation détournée du Programme The Mall Club.

10. Limitation de responsabilité de l'Organisateur

Les achats donnant droit à l'attribution de Coin sont conclus directement entre le Client et la Boutique concernée.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité concernant:

- les défauts éventuels des produits ou services achetés
- leur qualité

- leur conformité
- leur disponibilité.

Ces achats demeurent soumis à l'ensemble des dispositions légales applicables ainsi qu'aux conditions contractuelles propres à chaque Boutique, notamment en matière:

- de garanties
- de limitations de responsabilité
- de conditions de retour
- de réservations obligatoires
- ou de toute autre condition spécifique.

Concernant les Coins obtenus grâce aux jeux disponibles dans l'Application, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de non-attribution des Coins résultant:

- d'une interruption de la connexion Internet
- d'un dysfonctionnement technique indépendant de sa volonté
- ou d'un problème affectant l'accès à l'Application.

Les Récompenses relèvent de la responsabilité du Client à compter de leur remise.

Les Avantages relèvent de la responsabilité du Client à compter de leur activation ou de leur demande.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute perte résultant:

- d'une mauvaise conservation
- d'une perte
- d'un vol
- ou du non-usage d'une Récompense ou d'un Avantage avant sa date d'expiration.

11. Publicité du Programme The Mall Club

Le Programme The Mall Club, y compris les modalités de participation et d'inscription, sera promu notamment par:

- l'envoi de newsletters
- le Site

- les réseaux sociaux de The Mall Luxury Outlets
- l'Application
- les Boutiques
- ainsi que par tout autre moyen de communication jugé approprié.

Des communications électroniques pourront également être adressées aux participants du Programme The Mall Club.

Toute communication publicitaire relative au Programme sera conforme aux dispositions du présent Règlement.

12. Conservation du Règlement

Une copie du présent Règlement, rédigée et autocertifiée conformément à l'article 10, paragraphe 3, du D.P.R. italien n° 430/2001, est conservée au siège de l'Organisateur pendant toute la durée du Programme The Mall Club ainsi que pendant les douze mois suivant sa clôture.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles des Clients collectées dans le cadre du Programme The Mall Club sont traitées par DeMa en qualité de responsable du traitement, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment :

- le **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)**
- le **Décret législatif italien n° 196/2003**, tel que modifié.

Le traitement est effectué selon les modalités décrites dans la politique de confidentialité annexée au présent Règlement.

14. Dispositions diverses

Le présent Règlement est régi par le droit italien.

Par son inscription au Programme The Mall Club, le Client reconnaît et accepte que le présent Règlement soit soumis au droit italien.

Le Programme The Mall Club est organisé conformément aux dispositions du **D.P.R. italien n° 430/2001** relatives aux opérations à primes et concours promotionnels.

Conformément à l'article 7 du D.P.R. italien n° 430/2001, une garantie bancaire ou d'assurance appropriée a été constituée à hauteur de 20% de la valeur totale des récompenses mises en jeu.

Conformément aux articles 1989 et suivants du Code civil italien, l'Organisateur peut modifier ou révoquer les conditions de participation prévues par le présent Règlement uniquement pour un motif légitime.

Ces modifications ne pourront porter atteinte aux droits déjà acquis par les Clients.

Toute modification ou révocation sera communiquée préalablement aux Clients selon les mêmes modalités que celles utilisées pour la communication initiale du présent Règlement ou par tout moyen équivalent.

ANNEXE 1

AVANTAGES ET RÉCOMPENSES “THE MALL CLUB”

THE MALL FRIEND

Avantages

Accès exclusif aux promotions, ventes privées et événements

Accès privilégié aux promotions exclusives, ventes privées des boutiques ainsi qu’aux événements organisés par The Mall Firenze et The Mall Sanremo.

Service «The Mall Mate»*

Vivez une expérience shopping unique et personnalisée grâce au service **The Mall Mate**.

Le service comprend:

- assistance personnalisée
- réservation de rendez-vous en boutique
- dépôt des sacs de shopping et des bagages
- place de stationnement réservée.

* Disponible sur réservation au moins 72 heures à l’avance par e-mail à l’adresse **themallclub@themall.it** (hors périodes promotionnelles).

Consigne bagages et sacs de shopping

Service de dépôt des bagages et des achats disponible dans les Welcome Lounge afin de profiter d’une expérience d’achat confortable et sans contraintes.

Réduction sur le merchandising TMLO

5% de réduction sur les articles de merchandising TMLO vendus dans les Welcome Lounge des TMLO Participants.

Cadeau d’anniversaire

Réception d’un cadeau d’anniversaire issu de la collection **The Mall Luxury Outlets**.

Récompenses

Une fois **2.500 Coins** atteints, le Client peut choisir **une seule** des récompenses suivantes, sous réserve de disponibilité:

- Un cadeau exclusif de la collection The Mall Luxury Outlets
- Une pause café pour deux personnes dans l'une des Food Lounge de The Mall Firenze ou The Mall Sanremo
- Un kit essentiel de biocosmétique («Essential Kit»)
- L'adoption symbolique d'une ruche accompagnée d'un pot de miel.

THE MALL LOVER

Avantages

En plus des avantages du niveau **Friend**:

Accès exclusif à des événements privés

Participation à des événements privés organisés par The Mall Firenze et The Mall Sanremo.

Accès au VIP Lounge ou au VIP Corner by Poltrona Frau*

Profitez d'un espace calme et accueillant pour vous détendre durant votre journée shopping.

* Accès autorisé une fois par an avec un accompagnant.

Cadeau d'anniversaire premium

En complément du cadeau prévu pour le niveau Friend, un bon valable pour deux personnes dans l'une des Food Lounge de The Mall Firenze ou The Mall Sanremo.

Réduction merchandising améliorée

La réduction sur le merchandising TMLO passe de **5% à 10%**.

The Mall Club Private Concierge

Accès à une conciergerie privée via un canal de communication dédié afin de répondre à vos besoins et de personnaliser davantage votre expérience.

Récompenses

Une fois **5.000 Coins** atteints, le Client peut choisir une seule des récompenses suivantes, sous réserve de disponibilité:

- Un cadeau exclusif de la collection The Mall Luxury Outlets
- Un coffret de spécialités gastronomiques régionales
- Un livre au choix parmi une sélection de titres
- Un kit de biocosmétique "Revitalizing Rituals"
- Une enceinte acoustique d'amplification

- Une expérience exclusive à choisir dans le catalogue ci-dessous.

Toutes les expériences sont valables pour deux personnes et peuvent être réservées ou annulées jusqu'à 72 heures avant la date prévue, sauf indication contraire.

Elles doivent être réservées au plus tard le **28 février 2027** et utilisées au plus tard le **30 avril 2027**.

Expériences – à proximité de The Mall Firenze

Apéritif dans un élégant jardin d'hiver

Installé sous de magnifiques arcades, le Winter Garden du prestigieux **Hotel St. Regis Firenze** invite ses visiteurs à découvrir les saveurs authentiques de la cuisine italienne lors d'un apéritif exclusif accompagné du célèbre "Evening Ritual".

L'expérience comprend:

- un apéritif pour deux personnes
- deux cocktails signature élaborés par les bartenders de l'hôtel.

Lieu The St. Regis Florence

Période Toute l'année

Bien plus qu'une question d'esthétique

Découvrez le potentiel de votre image personnelle grâce à une consultation dédiée conçue pour mettre en valeur vos caractéristiques distinctives et refléter votre personnalité.

L'expérience comprend:

- une séance d'analyse colorimétrique personnalisée
- des conseils d'image sur mesure.

Validité 1 personne

Lieu Florence

Période Toute l'année.

Expériences – à proximité de The Mall Sanremo

L'apéritif éclectique chez Baccarà

Un lieu où élégance, harmonie et raffinement se rencontrent pour créer une atmosphère unique.

L'expérience comprend:

- une boisson au choix
- une sélection de tapas.

Selon la saison, la réservation peut être effectuée:

- en terrasse extérieure
- dans la salle intérieure
- sur la terrasse avec vue sur la place.

Lieu Baccarà Bistrot Bello

Période Toute l'année, hors jours de fermeture hebdomadaire.

THE MALL AMBASSADOR

Avantages

En complément des avantages des niveaux Friend et Lover:

Accès privilégié au VIP Lounge ou au VIP Corner by Poltrona Frau

Profitez d'un environnement calme et raffiné pour faire une pause pendant votre séance shopping.

* Accès autorisé quatre fois par an avec un maximum de trois accompagnants.

Accès prioritaire

Accès prioritaire aux Tax-Free Lounge et aux boutiques participantes.

** Deux fois par an, hors périodes de soldes.

Hands-Free Shopping

Déposez vos achats directement dans les boutiques et récupérez-les en toute simplicité à la Welcome Lounge à la fin de votre visite.

Récompenses

Une fois **15.000 Coins** atteints, le Client peut choisir une seule des récompenses suivantes, sous réserve de disponibilité:

- Un vin de prestige sélectionné dans la cave des Food Lounge The Mall Luxury Outlets
- Un bon pour un menu dégustation pour deux personnes dans les Food Lounge
- Un parfum
- Un transfert aller simple
- Une expérience exclusive parmi celles proposées ci-dessous.

Transfert aller simple

- The Mall Firenze: vers Florence;
- The Mall Sanremo: dans un rayon maximal de 60 km.

Réservation obligatoire au moins 72 heures à l'avance et sous réserve de disponibilité.

Expériences Ambassador – près de The Mall Firenze

Une journée golf au Golf dell'Ugolino

Découvrez l'un des clubs de golf historiques d'Italie.

L'expérience comprend:

- deux accès au practice avec balles
- un cours de golf en duo d'une durée d'une heure trente
- un apéritif.

Pour les golfeurs confirmés, l'expérience peut être remplacée par un green fee offert.

Lieu Golf Club Ugolino

Période Toute l'année, sauf les lundis et les deux dernières semaines de janvier.

Tradition florentine chez Regina Bistecca

Une expérience gastronomique au cœur de Florence.

Le menu comprend:

- assortiment d'entrées toscanes
- véritable Bistecca Fiorentina
- deux accompagnements
- dessert au choix
- café
- deux verres de vin rouge toscan.

Lieu Regina Bistecca

Période Toute l'année, hors jours de fermeture.

Détente au Spa Helvetia & Bristol

Profitez d'un parcours bien-être inspiré des anciens thermes romains.

L'expérience comprend pour deux personnes:

- Calidarium
- Aquae

- Sudatorium
- Frigidarium
- Tepidarium
- Lacus Quietis
- Area Quietis
- Gymnasium

Lieu

Helvetia & Bristol Firenze

Période

Toute l'année.

Expériences Ambassador – près de The Mall Sanremo

Une journée golf au Golf Club degli Ulivi

L'expérience comprend :

- un cours de golf en duo d'une heure trente
- un déjeuner sur la terrasse panoramique du restaurant comprenant:
 - une entrée
 - un plat
 - un demi-litre de vin local Pigato
 - eau et café.

Lieu Golf Club degli Ulivi

Période Toute l'année, hors jour de fermeture hebdomadaire.

La beauté de la mer de Ligurie à la Spiaggetta dei Balzi Rossi

Profitez d'une journée de détente dans un cadre exclusif au bord de la mer.

L'expérience comprend:

- transats
- parasol
- serviettes de plage

- accès à tous les services de l'établissement
- parking
- apéritif de bienvenue.

Lieu Spiaggetta dei Balzi Rossi

Période Du 15 mai au 21 septembre.

Menu traditionnel ligure à La Pignese

Expérience gastronomique dans l'un des plus anciens restaurants de Ligurie.

Le menu dégustation pour deux personnes comprend:

- cocktail de bienvenue
- entrée
- plat principal
- fruit ou dessert
- café
- eau
- bouteille de vin sélectionnée.

Lieu La Pignese

Période Toute l'année, hors jours de fermeture hebdomadaire.

Valeur commerciale indicative des Récompenses

The Mall Friend

| Récompense | Valeur |
|---------------------------------------|--------|
| Cadeau The Mall Luxury Outlets | 20 € |
| Pause café pour deux personnes | 20 € |
| Essential Kit de biocosmétique | 25 € |
| Adoption d'une ruche avec pot de miel | 15 € |

The Mall Lover

| Récompense | Valeur |
|--------------------------------|--------|
| Cadeau The Mall Luxury Outlets | 50 € |
| Coffret gastronomique régional | 50 € |
| Livre au choix | 40 € |
| Revitalizing Rituals Kit | 50 € |
| Enceinte acoustique | 60 € |
| Expérience | 50 € |

The Mall Ambassador

| Récompense | Valeur |
|--------------------------------------|--------|
| Vin de prestige | 100 € |
| Menu dégustation pour deux personnes | 150 € |
| Parfum | 150 € |
| Transfert aller simple | 150 € |
| Expérience | 150 € |

AVERTISSEMENT : Ce document est une traduction de courtoisie du règlement officiel italien. En cas de divergence, d'incohérence ou de conflit d'interprétation, la version italienne prévaudra.